LETTRE DE LA RECHERCHE

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Numéro 10
1ER semestre 2021

SOMMAIRE

1. L'EDITORIAL .....P. 1

2. ETUDES & ANALYSES.....P. 2

Evaluation des mesures adoptées par la Banque Centrale en riposte à la pandémie COVID-19.....P. 2-6

La Zone CEMAC et les défis de l'après COVID-19 .....P. 7-10

Politique monétaire et stabilité financière : faits stylisés en zone CEMAC.....P. 11-13

Politique de crédit au Tchad et stabilité politique au premier semestre 2021.....P. 14-15

3. ACTIVITES DE RECHERCHE.....P. 16

4. ENTRETIEN AVEC KOULET VICKOT.....P. 17-19

5. SYNTHESES DES TRAVAUX DE RECHERCHE.....P. 20

6. DERNIERES PUBLICATIONS DE RECHERCHE.....P. 12

INFORMATIONS

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917 - Yaoundé Cameroun

Tel: +(237) 222 23 40 30
+(237) 222 23 33 29
www.beac.int

EQUIPE DE REDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
HAMADOU ABDOULAYE

DIRECTEUR DE PUBLICATION ADJOINT:
Thierry MVONDO

RÉDACTEUR EN CHEF:
Jacques Landry BIKAI

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:
Francis Ghislain NGOMBA BODI

L'ÉDITORIAL

HAMADOU ABDOULAYE

Directeur des Etudes, de la Recherche et des Statistiques
Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Après une contraction sans précédent au cours de l'année 2020, l'économie mondiale a progressivement emprunté le chemin de la reprise au cours du premier semestre 2021. Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le rythme de progression du PIB mondial se situera à 6,0 % pour l'année 2021. Ce rebond de l'activité devrait être porté par un retour progressif à la normale et les progrès réalisés en matière de vaccination anti-COVID 19. La reprise ne sera toutefois pas uniforme.

Alors que les économies développées croîtraient de 5,1 % et les économies émergentes et en développement de 6,7 %, la création de richesse réelle en Afrique subsaharienne n'augmenterait que de 3,4 %.

Dans la CEMAC, malgré les mesures prises par les Etats, la BEAC et la COBAC pour atténuer les effets de la pandémie, la croissance réelle ne sera que de 1,3 % en 2021. La première étude de ce numéro évalue les mesures monétaires de riposte contre le COVID-19 et trace les perspectives plausibles qui tiennent compte de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie. En plus des effets de la pandémie de COVID-19, la situation socio-politique dans un pays de la CEMAC a potentiellement rejailli sur la croissance réelle de ce pays à travers les restrictions des banques dans leurs politiques de crédit. Une étude de ce numéro revient sur ce sujet en présentant les résultats d'une enquête de terrain.

Ce contexte d'incertitude pourrait entraîner la hausse des créances improductives et, partant, l'altération de la santé financière des banques. Or, ces dernières constituent le principal canal par lequel la Banque Centrale influence l'activité économique. Dès lors, des interactions peuvent exister entre politique monétaire et stabilité financière. La troisième étude de ce numéro analyse ces interactions pour le cas de la CEMAC. Pour remettre la CEMAC sur un sentier de croissance réelle forte, la deuxième étude de ce numéro propose de repenser le menu de politique économique par le biais d'une réelle transformation structurelle.

Par ailleurs, ce numéro présente une interview de M. KOULET VICKOT, Représentant Résident du FMI au Sénégal et auprès de la BCEAO, et informe sur les différentes activités de recherche réalisées à la Banque au cours du premier semestre 2021. Il s'agit notamment d'un atelier interne de recherche et d'un atelier thématique de recherche.

HAMADOU ABDOULAYE

Evaluation des mesures adoptées par la Banque Centrale en riposte à la pandémie de COVID-19

IVAN BACALE EBE MOLINA

Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales

Dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes en lien avec la crise sanitaire de Covid-19 et des effets attendus de la chute des cours mondiaux du pétrole sur les économies de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) avait adopté une série de mesures dans son plan de riposte. Ces mesures, décidées au cours de ses sessions ordinaires de mars et juin 2020 et extraordinaire de juillet 2020, ont été reconduites pour six mois à l'issue de la réunion ordinaire du CPM de décembre 2020.

Réuni en sa session ordinaire du 28 juin 2021, le CPM s'est félicité de la pertinence des mesures prises dans son plan de riposte à la Covid-19. Cependant, tenant compte de la persistance de la pandémie de COVID-19 dans la CEMAC et de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie, le CPM a décidé d'ajuster l'orientation de la politique monétaire mise en œuvre depuis mars 2020, en soutien à l'économie.

Après un bref rappel des principales mesures prises dans le cadre de ce plan de riposte (1), la présente étude analyse l'état de mise en œuvre de ces mesures (2) avant de les évaluer, notamment en lien avec les objectifs qui étaient visés (3). Enfin, elle présente les ajustements de l'orientation de la politique monétaire depuis le 28 juin 2021 (4).

1. Plan de riposte de la BEAC face à la crise COVID-19

Le plan de riposte de la BEAC à la crise de Covid-19 a été élaboré en deux phases. La première a porté sur l'assouplissement des conditions monétaires, visant à rassurer le secteur productif et les établissements de crédit, en particulier, du soutien de la BEAC au maintien de la chaine de production dans un contexte caractérisé par de nombreuses incertitudes. A ce titre, les mesures suivantes ont été prises :

- révision à la baisse des principaux taux d'intérêt de la BEAC. A cet effet, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) a été réduit de 25 points de base, en revenant de 3,50 à 3,25 %. Le taux de la facilité de prêt marginal a, quant à lui, été réduit de 100 points de base, reculant de 6,00 % à 5,00 % ;
- relèvement du montant de liquidités à injecter sur le marché monétaire à XAF 500 milliards. La Banque Centrale a ainsi porté le montant des injections de liquidité sur le marché monétaire de XAF 240 milliards à XAF 500 milliards et s'est engagée à relever ce montant en cas de besoin ;
- élargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire. Les conditions d'éligibilité des créances privées à court terme admises comme collatéral des opérations de politique monétaire de la BEAC ont été assouplies ;
- révision à la baisse des niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC. Le CPM a acté une réduction de 800 points de base de l'ensemble de décotes applicables aux titres publics admis comme collatéral et suspendu pour une période de 6 mois toute révision à la hausse de celles-ci.

Cette première série de mesures a été complétée par (i) l'assouplissement des conditions d'émission des valeurs du Trésor (délais et calendriers d'émission) et (ii) la mise à la disposition de la BDEAC d'une ligne de XAF 90 milliards pour financer les projets d'investissements publics initiés par les Etats membres de la CEMAC, notamment dans le cadre des mesures de riposte face à la COVID-19.

La seconde phase a concerné les mesures d'intervention plus directes, destinées à soutenir durablement la liquidité du marché monétaire et

à impacter plus spécifiquement les conditions de financement des Etats, sur le marché des titres publics, et du secteur productif. Ces mesures ont consisté en : (i) la réactivation des injections de liquidités de plus longue maturité sur le marché monétaire, avec la mise en adjudication d'une enveloppe de XAF 150 milliards au titre de cette facilité ; et (ii) la mise en place de mesures d'intervention exceptionnelle directes sur le marché des titres publics, avec le programme de rachats de XAF 600 milliards de titres publics sur le marché secondaire, à raison de XAF 100 milliards par Etat dans la limite de leurs besoins de financement.

2. Etat de mise en œuvre des mesures adoptées par le CPM face à la crise COVID-19

Au 31 mai 2021, toutes les mesures adoptées par le CPM dans la stratégie de riposte à la crise de la COVID-19 ont été mises en œuvre.

Concernant les reprises des injections actives de la BEAC sur le marché monétaire, le maintien à XAF 250 milliards du montant mis en adjudication au titre de l'opération principale et les injections sur une maturité de 12 mois ont porté l'encours [1]des concours de la BEAC au système bancaire de 252,7 milliards au 31 mars 2020 à 588 milliards à fin mai 2021 (graphique 1). Il y a lieu de préciser que les demandes des banques au titre des interventions hebdomadaires de la Banque Centrale sur le marché monétaire ont progressivement évolué, avec un taux de souscription passant de 13,1% à fin mars 2020 à 124,1% au 31 mai 2021, après un pic de 132,5% observé au 23 mars 2021.

Graphique 1 : Évolution du refinancement des établissements de crédit auprès de la BEAC

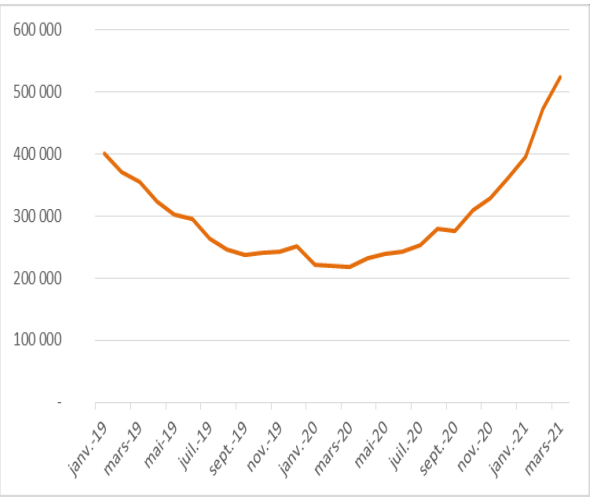

Concomitamment au relèvement du montant de liquidités à injecter sur le marché monétaire, le volume des opérations interbancaires est en hausse, avec un recul des transactions bancaires extra groupe (collatéralisées) et un accroissement des transactions intra groupe (non collatéralisées), traduction de la hausse du niveau de risque perçu par les banques. En effet, évalué à XAF 226,3 milliards en mars 2020 (dont XAF 137,9 milliards d'opérations de pension-livrée et XAF 88,4 milliards d'opérations en blanc), l'encours des transactions interbancaires s'est établi à XAF 230,8 milliards à fin mai 2021 (dont XAF 130,1 milliards d'opérations de pension-livrée et XAF 100,7 milliards d'opérations en blanc), avec un creux de XAF 151,5 milliards en juillet 2020. Avec cette hausse des activités sur le compartiment interbancaire, il a été observé une augmentation du TIMP des opérations en blanc, passant de 3,56% à 4,67% entre mars 2020 et mai 2021, et un recul de celui des opérations collatéralisées, revenant de 5% à 3,50% sur la même période.

S'agissant des mesures relatives au collatéral dans le cadre du refinancement des établissements de crédit, les révisions à la hausse des décotes applicables aux titres publics émis dans la CEMAC admis comme collatéral aux opérations de politique monétaire ont été suspendues et les conditions d'éligibilité des créances privées à court terme ont été assouplies, notamment en ce qui concerne les impayés. En outre, toutes les décotes applicables aux titres publics admis comme collatéral aux opérations de politique monétaire ont été réduites de 800 points de base. Ces réaménagements ont induit une augmentation des facultés d'avances disponibles de plus de XAF 238,4 milliards sur le collatéral public et près de XAF 22,9 milliards sur le collatéral privé. Ils sont en vigueur jusqu'au 30 juin 2021. Ainsi, au 31 mai 2021, la faculté d'avances disponible des contreparties du marché monétaire est évaluée à XAF 2 566,1 milliards, largement au-dessus des besoins de refinancement du système bancaire.

Quant aux rachats des titres publics sur le marché secondaire, quatre pays (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad) ont adhéré au programme et ont déjà bénéficié des interventions de la BEAC sur certaines lignes de titres. La RCA n'a pas encore introduit de demande d'éligibilité pour ce programme. Au 31 mai 2021, le volume des titres déjà acheté par la BEAC s'élève à XAF 215,6 milliards (Cameroun, 13,2 milliards ; Congo, 61,8 milliards ; Gabon, 77,7 milliards ; Tchad, 62,9 milliards). Il conviendrait de

1. La BEAC a proposé d'injecter XAF 150 milliards à l'aide de cet instrument en trois opérations, à raison de XAF 50 milliards par opération. Le taux de couverture des trois opérations ressort à 67,33%, soit un montant souscrit de XAF 101 milliards sur les XAF 150 milliards mis en adjudication, en faveur de 8 établissements de crédit du Cameroun (4), de Centrafrique (1), du Congo (1) et de Guinée Equatoriale (2).

préciser que les conditions de mise en œuvre du programme de rachats ont été assouplies en mars 2021, notamment avec l'élargissement des titres éligibles aux BTA de 52 semaines et la réduction du seuil d'intervention de la BEAC à une souscription par les SVT d'au moins 10% du montant mis en adjudication par ligne de titres contre 50% auparavant.

3. Evaluation des mesures adoptées par le CPM face à la crise COVID-19

Compte tenu des éventuels effets néfastes de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les économies de la CEMAC, la majorité des établissements de crédit de la Zone anticipait une détérioration de la qualité de leurs portefeuilles de crédit et envisageait un resserrement de leurs conditions d'octroi de crédit, particulièrement envers les PME et les ménages. Par ailleurs, la dégradation attendue des comptes publics et l'anticipation de la baisse des financements extérieurs induiraient un recours massif des Etats de la CEMAC aux émissions des titres publics pour combler le gap de financement.

Financement du secteur privé

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le système bancaire de la CEMAC a globalement poursuivi son activité de financement de l'économie malgré de fortes incertitudes sur le plan macroéconomique. En effet, entre mars 2020 et février 2021, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de XAF 7 785,6 milliards à XAF 8 309,6 milliards. Plus particulièrement, le financement du secteur privé a été maintenu avec un encours des crédits qui est passé de 6 557,7 milliards à 6 845,4 milliards sur la période de référence.

Il ressort également du graphique 2 que la qualité du portefeuille des établissements de crédit de la CEMAC s'est légèrement améliorée durant la crise de la COVID-19. En effet, alors que le taux des prêts non performants dans le système bancaire de la zone s'établissait à 22,2% à fin décembre 2019, il s'est situé à 21,8% au 31 mars 2021, avec un pic observé juin 2020 (24,1%). Il y a lieu de signaler que dans le cadre de sa stratégie de riposte à la COVID-19, la COBAC a pris des mesures d'allègement des règles de déclassement des crédits. Ces mesures, entrées en vigueur en juillet 2020 auraient contribué au repli du taux des créances en souffrance observée à partir de septembre 2020.

Utilisation des ressources injectées par la BEAC

Malgré la crise de la COVID-19, les établissements de crédit qui se sont refinancés auprès de la BEAC ont globalement maintenu l'encours des crédits au secteur privé. En effet, après une baisse observée entre mars et août 2020, l'encours des crédits au secteur privé s'est progressivement redressé pour s'établir à XAF 3 020 milliards à fin mars 2021, niveau supérieur à celui enregistré au début de la crise (XAF 2 737 milliards). Il est à noter que le relèvement de l'encours des crédits au secteur privé de cette catégorie de banques coïncide avec le lancement des premières opérations d'injection de liquidité sur des maturités de 12 mois, dont l'objectif était d'offrir au système bancaire des ressources adéquates pour financer les emplois longs ; l'une des conditionnalités pour bénéficier de ces concours étant de s'engager à ne pas réduire l'encours des crédits à l'économie durant toute la durée de l'opération.

Graphique 2 : Évolution du crédit à l'économie et de la qualité de portefeuille du système bancaire

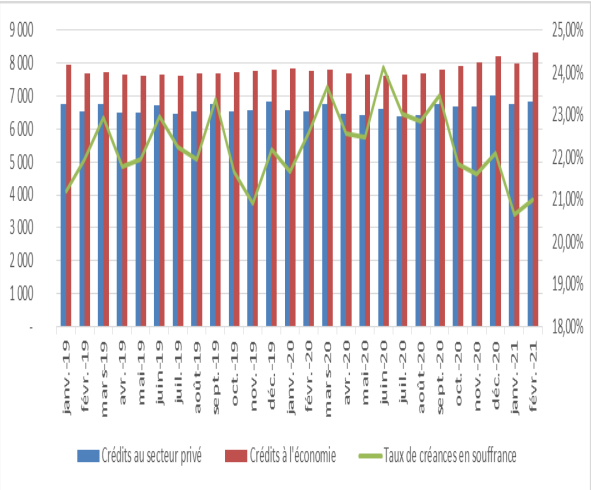

Graphique 3 : Situation des contreparties de la BEAC sur le marché monétaire et le marché de crédit

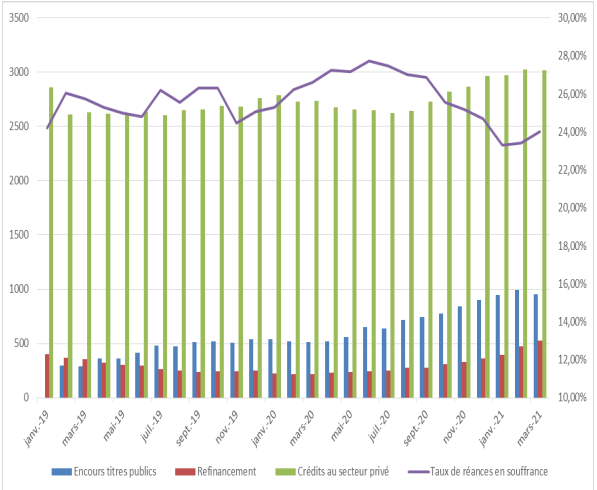

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, celle des banques qui se refinancent auprès de la BEAC apparait plus dégradée. En effet, le taux de créances en souffrance de cette catégorie de banques s'est situé au-dessus de la moyenne d'ensemble depuis janvier 2021. Ainsi, la demande de refinancement de ces banques pourrait également être une conséquence des besoins de liquidité résultant de la dégradation de la qualité du portefeuille.

Sur le marché des titres publics, l'encours des titres détenus pour compte propre par les établissements de crédit se refinançant auprès de la Banque Centrale, relativement stable au cours du premier trimestre de l'année 2020, s'est inscrit à la hausse à partir de mai de la même année. Les plus fortes augmentations ont été observées entre novembre 2020 et mars 2021. Il ressort de cette évolution que les reprises des injections actives de la BEAC pourraient avoir favorisé le soutien financier apporté par certaines banques aux Etats à travers le marché des valeurs du Trésor pendant cette crise de la COVID-19 traduisant un comportement de préférence pour des actifs moins risqués que les crédits à l'économie, notamment en période d'incertitudes.

Evolution du coût du crédit bancaire

L'analyse des taux effectifs globaux laisse apparaître une baisse du coût de crédit bancaire dans la CEMAC au deuxième semestre de l'année 2020, aussi bien en glissement annuel qu'en variation semestrielle. Cette situation résulterait de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment : (i) le recul de l'activité économique en lien avec les restrictions imposées par le confinement dans la plupart des pays de la Zone pour limiter la propagation de la COVID-19 ; (ii) la sélectivité des clients par les établissements de crédit en rapport avec les incertitudes en période de crise, privilégiant les bonnes signatures pour lesquelles les bénéficiaires ont souvent une forte capacité de négociation des conditions des prêts sollicités ; et (iii) l'assouplissement des conditions d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire, qui a rassuré les banques sur la disponibilité des ressources à ses guichets.

Graphique 4 : Evolution des taux effectifs globaux dans la CEMAC

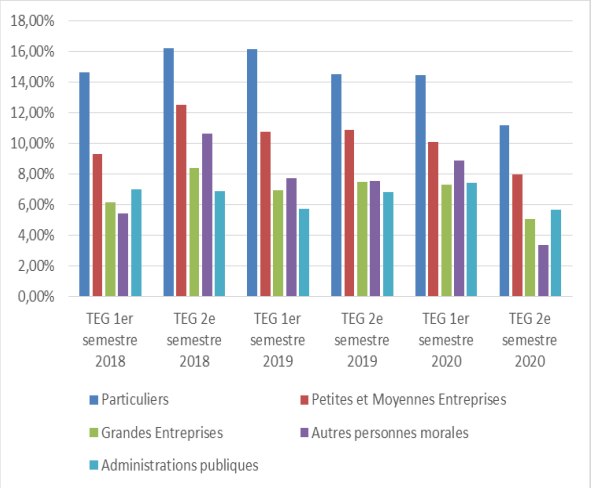

Contribution du programme de rachats à la mobilisation des ressources par les Etats

Au 31 mai 2021, l'encours total des titres sur le marché des valeurs du Trésor est de XAF 3 778,5 milliards, dont XAF 3 405 milliards détenus par les banques. Il y a lieu de préciser que 5,7% de ces titres ont été acquis par la BEAC dans le cadre du programme de rachat des titres sur le marché secondaire. Par ailleurs, entre novembre 2020[2] et mai 2021, l'encours des titres s'est accru de XAF 925,3 milliards. Ainsi, la mise en œuvre du programme de rachat aurait contribué à hauteur de 23,3% à l'accroissement des ressources mobilisées par les Etats membres de la CEMAC sur ce marché.

4. Ajustement du plan de riposte à la Covid-19 depuis le 28 juin 2021

En raison de la persistance de la pandémie, le CPM a décidé au cours de sa session du 28 juin 2021 de poursuivre sa politique monétaire actuelle jusqu'au moment où il lui apparaitra que la crise sanitaire est terminée ou si elle n'a plus d'incidence sur les économies de la CEMAC. Toutefois, en cas d'une évolution défavorable sensible des indicateurs de stabilité interne ou externe, cette option sera révisée. Par ailleurs, avec la fin de la pandémie et si les perspectives macroéconomiques sont bonnes, la BEAC reviendrait à une politique monétaire centrée sur l'évolution des Facteurs Autonomes de Liquidité Bancaire (FALB) comme avant la crise COVID-19, avec notamment la reprise des ponctions de liquidité et un relèvement progressif du TIAO.

2. Les premières opérations de rachat par la BEAC des titres publics sur le marché secondaire sont intervenues en novembre 2020

En effet, les perspectives macroéconomiques actuelles de la CEMAC, qui sont favorables entre 2021 et 2024, ont rendu nécessaire l'élaboration d'une stratégie de sortie des mesures accommodantes prises l'année dernière. Deux démarches ont été envisagées :

- la poursuite de la politique monétaire actuelle, renforcée par le monitoring des indicateurs de stabilité monétaire ;

- le changement de l'orientation de la politique monétaire en cas de dégradation sensible de la position extérieure.

S'agissant de la poursuite de la politique monétaire actuelle, les ajustements apportés consistent d'une part, au maintien de certaines mesures, et d'autre part en la suspension ou la prise de nouvelles mesures.

Les mesures maintenues se rapportent :

- à l'encours des injections de liquidité à 250 milliards ;

- aux opérations d'injection de liquidité de longue maturité (12 mois maximum) en faveur des banques en besoin de liquidité ;

- aux taux d'intérêt de la Banque Centrale.

La mesure suspendue porte sur les réaménagements des conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC adoptés lors de sa session du 24 juin 2020.

La mesure nouvelle concerne la réactivation des reprises de liquidité via des opérations de maturité longue (1 mois) ciblant les établissements de crédit en excédent de liquidité et désirant faire des placements à la BEAC. Ces opérations seront conduites à un taux fixe indexé au TIAO. Par ailleurs, le programme de rachats des titres publics sur le marché secondaire arrive à son terme à fin août 2021 et ne sera pas reconduit.

Concernant le changement de l'orientation de la politique monétaire en cas de dégradation sensible de la position extérieure, en cas d'érosion accélérée de ses avoirs de réserves, la Banque Centrale entreprendra de resserrer automatiquement sa politique monétaire à travers : i) le relèvement de son taux directeur, ii) la réduction de ses injections de liquidité, à travers la baisse de son refinancement en faveur des banques, iii) la reprise des ponctions de liquidités, et iv) l'augmentation des coefficients de réserves obligatoires.

Les déclencheurs de ces décisions sont : i) un taux de couverture extérieure de la monnaie inférieur à 60 % pendant trois mois consécutifs avec le risque que le taux prévisionnel de couverture extérieure de la monnaie pour l'année en cours soit aussi inférieur à 60 %, ii) un niveau prévisionnel des réserves en mois d'importations de biens et services inférieur à 3 mois pour l'année en cours et iii) un taux d'inflation global en moyenne annuelle supérieur à 3 % pendant trois mois consécutifs avec le risque que le taux d'inflation prévisionnel sur les huit trimestres à venir soit aussi supérieur à 3 %.

IVAN BACALE EBE MOLINA

La Zone CEMAC et les Défis de l'Après COVID-19

BIKAI Landry
Chef de Service de l'Analyse
et de la Modélisation des Economies
DERS-BEAC

EBEKE Christian
Représentant Resident Adjoint
du FMI auprès de l'Union Européenne

La pandémie de Corona virus a affecté les économies de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui se remettaient progressivement de la baisse d'activité due en partie à la chute des cours du pétrole de 2014-2016. Cette brève analyse rappelle d'une part, les mécanismes principaux par lesquels la pandémie de la COVID-19 a négativement affecté l'économie de la sous-région CEMAC, et d'autre part, insiste sur le menu approprié de politiques économiques face aux défis majeurs de l'après COVID-19. Seule une poussée prolongée de la croissance rendue possible par une transformation structurelle équilibrée qui vise les double objectifs internes et externes repositionnerait la zone CEMAC sur un sentier de développement stable s'appuyant sur un socle plus résilient. Quelques pistes concrètes sont discutées.

1. La pandémie de la COVID-19 vue sous le prisme d'un choc externe

Sur le plan économique pour la zone CEMAC, la pandémie de COVID-19 peut être perçue comme un choc externe classique et sévère, affectant à la fois l'offre et la demande. Les mesures de confinement prises par l'essentiel de pays partenaires de zone CEMAC -notamment l'Europe, la Chine, ou encore les Etats-Unis- couplée à l'incertitude macroéconomique liée aux développements de la pandémie entre 2020 et 2021, ont fortement contribué à une contraction de l'activité économique en Afrique centrale à travers les canaux traditionnels de transmission de chocs externes tels que le commerce international et les flux de capitaux. En 2020 par exemple, les exportations totales de biens et services de la zone CEMAC se sont contractées d'environ 25 pour cent, comparativement à l'année précédente.

Deux principales explications peuvent à ce stade être relevées. La première est que l'amplitude du choc externe lui-même était sans précèdent. Il faut remonter aux épisodes de guerre mondiale pour observer une telle amplitude et synchronisation des cycles de croissance négatifs dans les pays du monde et les principaux partenaires de la zone CEMAC. Pour rappel, selon Kose et Sugawara (2020) l'économie mondiale à fait face à 14 crises globales dans le monde depuis 1870[1] et la récession observée pendant la pandémie de COVID-19 a été la plus sévère depuis la deuxième guerre mondiale de 1945.

Graphique 1 : Croissance mondiale du PIB durant les 14 grandes crises

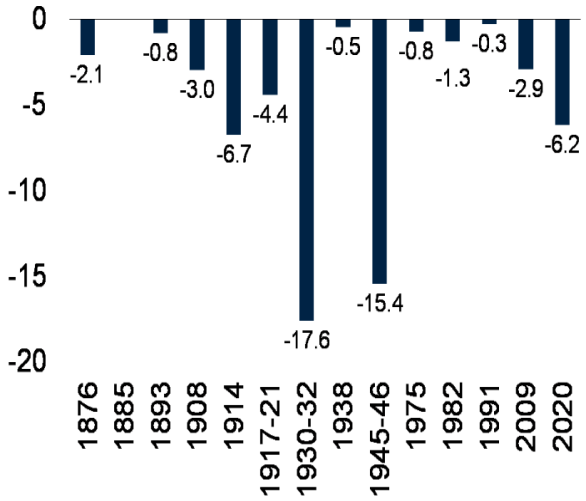

Source : Kose et Sugawara (2020)[2]

1. En 1876, 1885, 1893, 1908, 1914, 1917-21, 1930-32, 1938, 1945-46, 1975, 1982, 1991, 2009, et 2020
2. https://blogs.worldbank.org/opendata/understanding-depth-2020-global-recession-5-charts

Graphique 2 : Taux de synchronisation des épisodes de récessions nationales

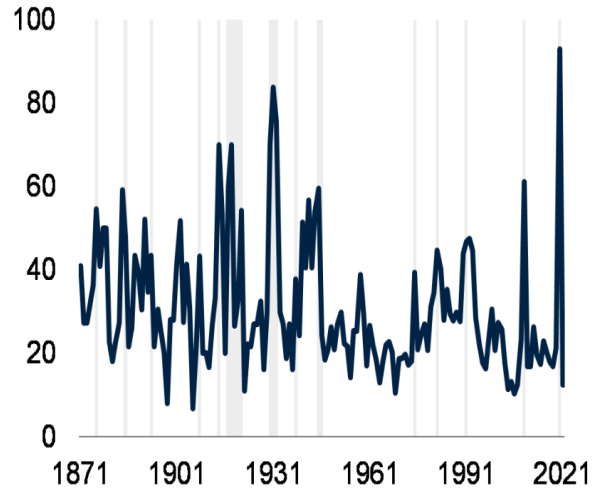

Source : Kose et Sugawara (2020)

La deuxième est que l'incertitude macroéconomique liée à la pandémie mais aussi à l'efficacité des mesures et politiques mises en place dans les pays, a été persistante, contraignant ainsi les perspectives d'une sortie rapide de crise. Le graphique ci-après utilise de la textométrie pour montrer le caractère exceptionnel du niveau d'incertitude au niveau mondial durant les moments les plus sombres de la pandémie. L'indice textometrique est calculé en comptant le nombre de fois que le mot « incertitude » est mentionné à côté du mot « pandémie » dans les rapports pays de l'Economic Intelligence Unit (un niveau élevé indique une forte incertitude liée aux pandémies).

Graphique 3 : Pandémies et incertitude 1996Q1 - 2021Q2

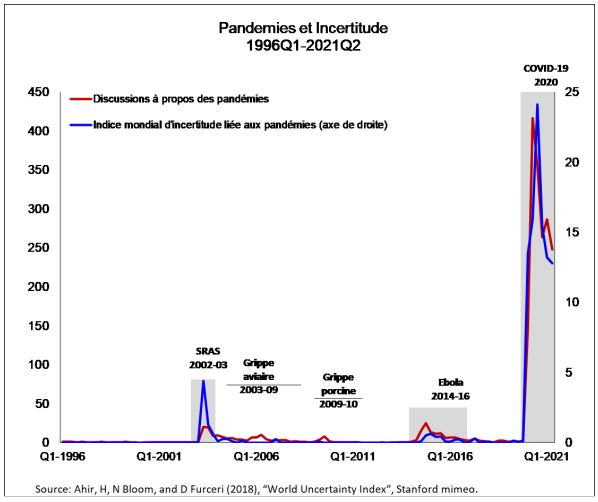

2. Les amplificateurs de chocs en zone CEMAC

La zone CEMAC est une petite économie ouverte sur l'extérieur qui présente trois principales caractéristiques structurelles qui renforcent sa vulnérabilité aux chocs exogènes. Il s'agit notamment : (a) d'une forte concentration des exportations des biens et services dans peu de produits (concentration de produits) ; (b) d'une forte concentration des exportations dans un nombre très limitée d'entreprises (concentration d'acteurs) ; et (c) d'une forte concentration des exportations écoulées dans un nombre limité de pays (concentration de marchés).

Cette absence de diversification du commerce extérieur expose substantiellement les économies de la zone CEMAC aux soubresauts de l'économie mondiale et annihile aisément et de manière récurrente les efforts précédemment consentis.

3. De la co-responsabilité des conditions initiales d'avant la pandémie

Les fortes secousses liées à la pandémie du COVID-19 ne sauraient être uniquement le reflet de chocs exogènes. On peut également interroger le rôle clef qu'ont pu jouer les conditions initiales des pays de la sous-région et qui ont affecté les choix de politique économique.

Une région déjà fragilisée avant la pandémie du fait de la dégradation des termes de l'échange. La pandémie du COVID-19 intervient dans un contexte économique déjà contraint par une forte dégradation des termes de l'échange. L'indice des termes de l'échange de la zone CEMAC -qui comporte des prix de principaux produits d'exportation tels que le pétrole par exemple- a connu une baisse vertigineuse de -27 % entre 2013 et 2019, poussant les pays de la sous-région dans des situations économiques et budgétaires inquiétantes.

Une région déjà fragilisée avant la pandémie du fait des chocs sécuritaires. La recrudescence des conflits armés et les troubles sécuritaires au Cameroun, République Centrafricaine et au Tchad n'ont pas joué en faveur d'un renforcement de l'attractivité et de la résilience de la CEMAC durant les années qui ont précédé la pandémie.

Une région fragilisée par le faible espace budgétaire qui aurait pu renforcer la qualité du policy mix durant la crise. Avec des niveaux très faibles de mobilisation interne des recettes fiscales (en 2018, ils s'établissaient à 13 % du PIB au Cameroun, 8 % en Centrafrique et au Tchad, 6 % en Guinée Equatoriale et 10 % au Gabon),

la croissance économique poussive, et les pressions à la dépense publique engendrées par les chocs sécuritaires ainsi que les besoins exponentiels dans les secteurs sociaux ou en infrastructure, l'espace budgétaire en zone CEMAC au fil des dernières années a fortement rétréci. En effet, le solde budgétaire primaire, exprimé en pourcentage du PIB en 2020 s'est contracté de 5 points de pourcentage au Congo, de 4 points de pourcentage en Guinée Equatoriale, ou de 3 points de pourcentage au Gabon. Dans le même sillage, la baisse du niveau des réserves de changes détenues par la BEAC -reflétant la forte détérioration des termes de l'échange au cours des dernières années- a également réduit l'espace d'intervention monétaire qui aurait pu être envisagée pour stabiliser les économies pendant la crise.

Une région fragilisée par la prépondérance du secteur informel. L'augmentation continue de la part du secteur informel dans ces économies est résolument le reflet des défaillances de politiques économiques. Ce secteur informel naît fondamentalement de déséquilibres structurels sur le marché de l'emploi. Ils sont renforcés par des mutations démographiques fulgurantes et le faible niveau de main d'œuvre qualifiée. Le taux élevé d'informalité a fragilisé les économies de la zone CEMAC pendant la crise de la COVID-19 de deux façons principales. D'une part, le contrôle de la pandémie par des mesures de confinement liée aux restrictions à la mobilité individuelle se sont avérées difficile à maintenir dans la durée étant donné le nombre important de ménages contraint de « sortir pour vivre ». D'autre part, le niveau élevé d'informalité rend les politiques de relance de la demande complexes sur le plan logistique et incertaines quant à leurs effets réels du fait d'une méconnaissance des principaux canaux de transmission.

4. De la nécessité de repenser fondamentalement le menu de politique économique

Pour une diversification productive et équilibrée. Le concept peut de prime abord paraitre vague. Il n'en est rien. La diversification se veut productive et équilibrée lorsqu'elle déclenche en parallèle un processus de mouvements des ressources productives des secteurs à faible productivité relative (e.g. le secteur informel ou le secteur agricole de subsistance) vers les secteurs à forte productivité, processus vertueux corrigeant simultanément les déséquilibres interne (chômage structurel) et externe (trop forte dépendance aux importations y compris celles réplicables localement). Il s'agit-là de ce que les économistes appellent communément la transformation structurelle. Ce mouvement intersectoriel des ressources dépend crucialement d'une amélioration de qualité du capital humain - favorisant les formations professionnalisantes notamment dans les branches techniques - d'une offre de financement diversifiée incluant des agents non bancaires, et plus généralement d'un meilleur environnement des affaires favorisant les infrastructures de qualité et un attrait des investisseurs étrangers, y compris pour le renforcement de la digitalisation, le soutient de l'intégration sous régionale, la lutte contre la corruption et la stabilité socio-politique.

Pour une mutation du secteur informel ainsi que du financement du tissu productif. Les Etats devraient regarder le secteur informel comme des agents économiques à part entière et réfléchir de manière consensuelle aux reformes spécifiques et incitations nécessaires pour sa mutation, en vue de formaliser un grand nombre d'activités. Il y va des mesures telles que la formation, l'assistance, et la vulgarisation des programmes publics destinés aux jeunes entrepreneurs ; des simplifications importantes pour le démarrage d'entreprises ; ainsi que la promotion de mécanismes de financement non bancaires de types « seed funding » ou « crowd funding » pour aider des jeunes entrepreneurs à augmenter la taille de leur entreprise, et ainsi garantir une certaine formalisation de leurs activités.

Pour un élargissement de l'espace budgétaire. L'accélération des besoins de financements des Etats immédiatement après le déclenchement de la pandémie rappelle le niveau élevé de fragilité des budgets nationaux dont le resserrement pousse généralement les Etats vers des comportements de procyclicité budgétaire, y compris en récession. Les niveaux élevés d'endettement public - qui par le truchement de la faible croissance ou d'une reprise économique poussive vont davantage augmenter le poids de la dette publique dans l'économie - devront être gérés après la pandémie, ramenant plus que jamais à l'ordre du jour, les problématiques de gestion prudente des finances publiques à moyen terme pour rebooster la croissance sans cependant négliger les aspects de soutenabilité des finances publiques. Un accent particulier devra être mis sur la qualité de la dépense publique, l'exécution adéquate de l'investissement public, et un renforcement de mobilisation des recettes internes en privilégiant les téléprocédures afin de garantir une meilleure marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs futurs.

Pour une amélioration et une modernisation des conditions de travail. L'une des conséquences de la pandémie de coronavirus a été la généralisation du télétravail. Malheureusement, dans la plupart des services publics et privés en Afrique, il est parfois difficile d'envisager un travail à distance faute d'équipement adéquat pour assurer une continuité de l'activité à distance. L'Etat et même les structures privées devraient moderniser davantage leurs outils de travail notamment à travail la mise en place de systèmes intranets – au moins pour certains services sensibles – afin de s'arrimer à cette tendance qui semble devoir durer dans le temps. En effet, plusieurs entreprises dans le monde ont finalement décidé de poursuivre le télétravail même après la pandémie car la productivité des agents a semblé plus améliorée pendant la crise.

BIKAI Landry et EBEKE Christian

Les opinions exprimées dans cette étude sont propres à leurs auteurs et n'engagent pas la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Les prêts non performants, indicateurs de stabilité financière en zone CEMAC*

ONOMO BETSAMA Julie

Analyste Financier à la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques - BEAC

La politique monétaire désigne l'ensemble des actions mises en œuvre par la banque centrale pour influencer l'activité économique réelle. Sur la base du mandat qu'elle a reçu, la banque centrale utilise les différents outils sa disposition pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés. L'efficacité de la politique monétaire dépend grandement de la qualité de ses canaux de transmission. Ces canaux de transmission sont souvent les mêmes que ceux utilisés par la politique macro prudentielle dans son ambition de soutenir la stabilité financière.

La stabilité financière souvent définie comme une situation dans laquelle le système financier est capable de résister aux chocs, en réduisant la probabilité de survenance d'un dysfonctionnement pouvant entrainer une interruption du processus d'intermédiation financière .Ce dysfonctionnement peut en effet concerner le système bancaire, la dette publique, les marchés boursiers ou de change et toute autre composante du système financier. Ainsi, l'une des grandes leçons de la crise financière et économique de 2008, est qu'au-delà de leur focalisation sur la maitrise de l'inflation, les banques centrales se doivent aussi d'adopter explicitement un objectif lié à la stabilité du système financier.

Dans le contexte spécifique de la zone CEMAC, la Banque Centrale dans l'article premier de ses statuts a inscrit la promotion de la stabilité financière dans l'Union Monétaire parmi ses missions principales. En effet, cela va sans dire que l'objectif de stabilité de la monnaie assigné à la BEAC est difficilement atteignable autant au niveau interne qu'externe avec un secteur financier instable ou notoirement défaillant. La stabilité du système financier apparait comme un préalable à la mise en place d'un cadre de politique monétaire adapté ainsi qu'à son efficacité. L'on note ainsi la mise en place en 2012 d'un Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AF) qui est un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes en vue de l'échange des informations et de la coordination des actions.

Le suivi du système bancaire est souvent réalisé au travers d'indicateurs divers permettant d'évaluer différents aspects de la santé d'une institution, Ainsi, le système de notation CAMELS développé à l'origine aux États-Unis analyse la santé financière des établissements bancaires du point de vue de leur solvabilité (adéquation des fonds propres), leur liquidité, la qualité de leur portefeuille d'actifs, la qualité de leur management et leur sensibilité au marché. Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons à la santé des établissements bancaires de la CEMAC et particulièrement à la qualité de leur portefeuille d'actifs analysée au travers des prêts non performants. Nous analysons ainsi l'évolution du ratio de prêts non performants dans les différents pays de la zone CEMAC de 2001 à 2020. .Par la suite, quelques scores CAMELS agrégés sont présentés pour chaque pays afin de donner une idée plus complète du niveau la solidité des institutions bancaires de chaque pays.

1. Prêts non performants et stabilité bancaire en zone CEMAC

La qualité d'un actif bancaire fait référence à la perception du risque de crédit[1] lié cet actif. La littérature fait ainsi mention de plusieurs mesures du risque de crédit[2] utilisées dans l'évaluation de la qualité des actifs bancaires. Le ratio prêts non performants / total crédits bruts est cependant un indicateur largement répandu et souvent privilégié du fait de la disponibilité des données. Les prêts non performants représentent en effet ceux pour lesquels le paiement du capital ou des intérêts sont dûs depuis au moins 90 jours. Le reclassement en créance douteuse ou impayée traduit ainsi une certaine reconnaissance du risque de non-paiement existant. Un ratio prêts non performants / total crédits bruts élevé traduit un haut risque de crédit pour un établissement de crédit et est susceptible de limiter la rentabilité du système bancaire notamment en cas de provisionnement de la créance douteuse ou lors de la constatation de la perte effective.

Il existe à cet effet plusieurs études traitant du lien entre l'environnement macro-économique et la qualité des actifs bancaires dans plusieurs régions du monde (**Pays développés** : Nkusu, 2011; **Pays Émergents** : Debock et Demyantes, 2012; **Europe centrale et de l'est** : Klein, 2013; **Pays du golfe** : Espinoza et Prasad , 2010;Khandelwal ,Miyajima, Santos ,2016) et ces travaux confirment de manière quasi unanime que le ratio de créances douteuses est inversement corrélé avec par la qualité de l'environnement macroéconomique. A ce propos, il existe dans la littérature plusieurs déterminants macro-économiques (taux de croissance du PIB, crédit au secteur privé, taux de croissance du crédit, taux de change nominal, influx de capitaux étrangers, endettement public, cours du pétrole etc...) et idiosyncratiques (rentabilité des fonds propres[3], rendement des actifs[4] , ratio d'endettement[5] , taux de croissance des crédits, niveau de capitalisation) susceptibles d'influencer ce ratio. Bien qu'il existe peu de travaux traitant de ce sujet en zone CEMAC, Fofack (2005) met en évidence la relation négative existant entre le taux de croissance par tête du PIB et le niveau des prêts non performants. Il ressort de même une relation de causalité positive entre le taux de change réel, le taux d'intérêt réel et la masse monétaire avec le niveau des prêts non performants et note une faible significativité de l'inflation dans l'explication de la dynamique du ratio de prêts non performants dans les pays de l'union monétaire.

Ces résultats sont partiellement confirmés par Mpofu et Nikolaidou (2018) qui établissent qu'un relèvement du taux de croissance réel du PIB a un effet significatif pour la réduction du ratio de créances douteuses. De même, une hausse du crédit au secteur privé, du taux d'inflation, de l'ouverture commerciale, de l'instabilité financière mondiale seraient autant de facteurs susceptibles de relever ce ratio dans ces pays.

Graphique 1 : Evolution du ratio de prêts non performants en zone CEMAC

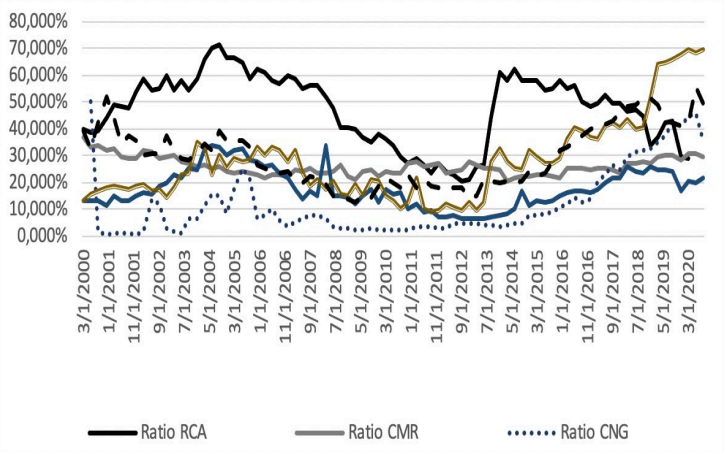

- **La période 2001Q1- 2007Q1** marquée par un ratio des prêts non performants relativement élevé sur la période. Il se situe ainsi en moyenne à 15,7% pour la sous-région. L'on note cependant de fortes hétérogénéités entre pays (4,72% pour le Congo contre 18% pour le Tchad) perceptibles en dépit des co-mouvements observés entre certains pays.

- **La période 2007Q2- 2013Q4** qui se caractérise par un trend baissier du ratio de prêts non performants. Ce trend baissier traduit à priori un certain assainissement du portefeuille client des banques de la zone. Cette amélioration est cohérente avec l'embellie macro-économique observée dans la sous-région en raison de la hausse soutenue des cours pétroliers durant cette période.

- **La période 2014Q1- 2020Q3** au cours de laquelle on observe un relèvement abrupte du ratio de prêts non performants. Cette hausse des prêts non performants s'inscrit dans le contexte de la crise observée depuis fin 2014.

[1] Le risque de crédit se définit comme la probabilité de perte liée à une défaillance de l'emprunteur (non payement ou paiement différé du principal ou des intérêts dûs) voir https://www.investopedia.com/terms/c/creditrisk.asp

[2] Provisions pour pertes sur prêts, pertes en cas de défaillance (loss given default)

[3] Return on Equity

[4] Return on asset

[5] Loan to asset ratio

2. Evaluation par l'approche CAMELS.

La notation CAMEL est très amplement utilisée dans la littérature pour évaluer la performance des institutions bancaires et leur solidité. Elle repose sur plusieurs ratios qui permettent de noter les banques suivant divers critères que sont :(i) l'adéquation des fonds propres, (ii) la qualité du portefeuille d'actifs, (iii) la qualité du management, (iv) la rentabilité, (v) la liquidité.

L'approche CAMEL se base essentiellement sur le calcul et l'analyse de plusieurs ratios. Dans le cadre de cette étude, les ratios suivants ont été utilisés :

- **Ratio de couverture des risques :** calculé par les services de la COBAC; il permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres ;
- **Ratio prêts non performants /Total actifs** indicateur de la qualité du portefeuille d'actifs ;
- **Ratio charges opérationnelles /produit net bancaire** qui permet d'apprécier la qualité du management ;
- **Ratio Return on Equity** utilisé pour analyser la rentabilité ;
- **Ratio de liquidité à court terme** qui permet d'apprécier la situation de liquidité à 30 Jours.

Sur la base de ces ratios, les scores CAMEL ont été calculés sur données consolidées dans le but d'évaluer les systèmes bancaires agrégés mais aussi de préserver la confidentialité des banques concernées. Notons que ces scores vont de 1 à 5 pour chaque indicateur ; un étant le meilleur score possible et 5 le pire.

Tableau 1 : Evolution des Scores CAMELS en zone CEMAC

Pays	RCA	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée	Tchad
Adéquation des Fonds propres	1,000	2,520	1,240	1,680	1,440	1,520
Qualité des actifs	5,000	5,000	3,785	4,920	5,000	5,000
Performance managériale	1,000	1,000	1,000	1,000	1,040	1,160
Profitabilité	4,480	4,320	3,560	3,800	4,160	4,160
Liquidité	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Score moyen	**2,472**	**2,779**	**2,101**	**2,488**	**2,525**	**2,575**

Ce scoring confirme le constat fait sur la qualité du portefeuille des banques de la CEMAC. Le score élevé enregistré indique en effet une mauvaise performance des banques sous régionales au niveau de cet indicateur.

Dans une approche ordinale, l'on note que le système Congolais présente les banques plus solides suivi en cela du Cameroun puis du Gabon. Les banques équato Guinéennes, Tchadiennes et centrafricaines ont par contre montré des signes de fragilité plus avancés.

Notons à ce propos que la situation de liquidité des banques ainsi que la performance du management ont fortement pesé en faveur des banques de la CEMAC dans cette notation. De même, l'on note en général un respect appréciable du ratio de couverture des risques sur toute la période sous revue.

De manière générale, les scores CAMEL des pays de la zone CEMAC apparaissent modérés sur la période revue. Ces scores traduisent en effet un niveau de stabilité ou de solidité que l'on pourrait qualifier de moyen. Il convient de noter encore une fois que ces scores présentent la tendance moyenne des 58 banques de la zone mais que ces institutions prises individuellement peuvent avoir des performances meilleures ou moins bonnes.

ONOMO BETSAMA Julie

Les opinions exprimées dans cette étude sont propres à leurs auteurs et n'engagent pas la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Stabilité socio-politique et politique du crédit au Tchad au premier trimestre 2021

NAFE DABA
Chef de Service Développement Outils de Prévision et Enquêtes Economiques, DERS-BEAC

A la suite des dernières élections présidentielles au Tchad, suivies de l'incursion de la rébellion et du décès tragique du Président de la République, IDRISS DEBY ITNO, il a été observé une panique au sein des ménages et des entreprises du pays. Cette panique s'est caractérisée notamment par des retraits massifs pouvant induire une crise bancaire et donc in fine, la réalisation d'un risque systémique. Ainsi, outre l'impact de la crise sanitaire, l'industrie bancaire tchadienne a ressenti les effets de ce trouble politique. La mission d'enquête qualitative sur les coûts et conditions du crédit, menée par les services de la BEAC à N'Djamena au mois de mai 2021 a permis de recueillir à ce sujet plusieurs informations sur les opinions des dirigeants des banques tchadiennes sur leurs politiques d'offre de crédit, ainsi que les facteurs macroéconomiques ayant affecté celle-ci tant en ce qui concerne la crise sanitaire que le climat socio politique. Ces opinions sont retranscrites dans la présente analyse, dans le but de rassurer les marchés au niveau national et sous régional de la résilience du système bancaire au Tchad.

Le Tchad à l'instar des autres pays de la CEMAC, a subi les effets néfastes de la crise sanitaire que traverse le monde depuis le début de l'année 2020. Cette crise a affecté tous les secteurs d'activités de l'économie. Ainsi, entre 2020 et 2021[1], son solde budgétaire base engagements, dons compris, est passé de 1,7 % à -2,2 % du PIB, son solde global de la balance des paiements est passé de -1,4 % à -1,8 % du PIB, et son taux de croissance réel est passé de -2,4 % à 1,8 %. En somme, cette crise sanitaire a engendré des conséquences économiques et sociales notamment avec la baisse de la production, celle de la consommation et la compression du personnel dans certaines entreprises. Au niveau de la sphère financière, les portefeuilles de certaines banques se sont détériorés suite aux difficultés éprouvées par certains clients à honorer leurs engagements (hausse des créances en souffrance de 26,65 % en juin 2020 à 27,92 % en décembre 2020, puis 26,79 % en juin 2021). Toutefois, pour faire face aux nouveaux besoins de financement, le secteur bancaire dans son ensemble semble disposer de coussins de sécurité pour satisfaire la demande (le ratio de liquidité du système bancaire se situe à 118,46 % en juin 2021[2] et le ratio des fonds propres de base est de 6,79 % à la même période). En plus, l'Etat tchadien a mis en place un programme de soutien aux jeunes entrepreneurs en finançant, par le biais des banques, les projets bancables conçus par ceux-ci.

1. Crise sanitaire et politique d'offre de crédit au Tchad

A l'instar des autres pays de la Communauté, le système bancaire tchadien a été affecté par les effets dépressifs de la crise sanitaire. Les banques à capitaux étrangers et les banques de groupe ont été les plus touchées (soit 4 banques sur 9). Des plans de gestion interne ont été mis en place par chaque banque en vue de faire face à cette situation. Ces plans ont consisté entre autres (i) à suspendre les prêts à certains types de clients jugés risqués ou échangeant avec l'extérieur, du fait des fermetures des frontières[3], (ii) à restructurer certaines créances de commun accord avec l'Etat, ou (iii) à suivre certains clients spécifiques dans l'utilisation de leurs prêts.

Au total, 78 % des dirigeants des banques au Tchad ont affirmé que la crise sanitaire a affecté leurs opérations, avec la baisse de l'activité, ayant pour corollaire une baisse de la demande et, quelques fois, une détérioration du portefeuille de crédit (les créances en souffrance se situant à 27,92 % à fin 2020 pour l'ensemble du système avec un taux de provisionnement de créances douteuses situé à 82,64 %) et du produit net bancaire (79,2 milliards FCFA à fin 2020). Cependant, d'autres banques (22 %) ont déclaré ne pas avoir été très affectées par la crise sanitaire, en raison de leur portefeuille de clientèle qui n'est pas très exposé sur le marché local. Globalement, le système bancaire a tiré une leçon de cette crise sanitaire et appris à s'accommoder à la situation sanitaire en développant entre autres, des solutions numériques pour gérer les demandes, et en émettant davantage de cartes bancaires pour faciliter les paiements sans numéraires. Par ailleurs, 67 % des banques ont affirmé que les programmes de restructuration des prêts ont permis de donner une bouffée d'oxygène aux opérateurs économiques, ayant entrainé un accroissement de la demande de crédit.

2. Climat socio-politique et gestion de la liquidité

Les périodes électorales en Afrique sont généralement caractérisées par une incertitude, amenant certains agents économiques à arbitrer sur les décisions futures de consommation ou de production, en l'absence d'une vision claire de l'issue des scrutins. En effet, les élections présidentielles du Tchad qui se sont déroulées le 11 avril 2021 ont provoqué quelques

[1] Ces chiffres sont ceux du cadrage macroéconomique de la BEAC mis à jour en juin 2021.
[2] Le ratio minimal de liquidité est fixé à 100 %.
[3] Il s'agit par exemple des secteurs du transport, du tourisme, du pétrole et de l'import-export.

agitations et interrogations au sein de la population. Le décès tragique de l'ancien Président survenu le 20 avril a porté un coup de massue, causant une panique générale sur le territoire national. De manière générale, en période d'instabilité politique, le système bancaire se sent affecté car la demande de monnaie pour des motifs de précaution et de transaction devient de plus en plus importante. Pendant cette période d'incertitude, les banques tchadiennes ont enregistré une ruée significative des particuliers vers les guichets des banques, vidant au passage une bonne partie des dépôts à vue évalué à plusieurs milliards. Cette situtation s'explique essentiellement par la crainte affichée par une tranche de la population (ménages et entrepreuneurs individuels) quant à la possibilité d'un emballement. Les entreprises (grandes entreprises et PME), par contre, ont trouvé aux banques, un endroit sûr pour sécuriser leurs ressources. Ainsi donc, il a été paradoxalement enregistré des dépôts énormes des entreprises au cours de la même période.

La gestion de la transition par le Conseil Militaire de la Transition a quelque peu rassuré l'opinion nationale. La reprise des activités quotidiennes par les organes de l'administration publique et par les entreprises a permis un retour au calme. Au final, les ruées vers les guichets ont été temporaires et compensés par les importants dépôts des entreprises et ceux des ménages.

3. Système bancaire tchadien en période de transition

Le système bancaire tchadien est resté globalement résiliant depuis les périodes post-électorales. Dans l'ensemble, 56% des dirigeants des banques ont affirmé que la situation politique du Tchad a affecté leurs opérations à très court terme, mais celle-ci n'a pas détérioré leur portefeuille, 22% ont affirmé ne pas être affectées, et 22%, plus sereines, ont déclaré que leur situation n'a pas changé au cours de cette période. Ce sont davantage les banques à capitaux majoritairement étrangers (44 %) qui ont été affectées par la situation politique du Tchad, du fait des mesures de gestion prudente mises en place depuis la maison mère et édictées à chacune des filiales (durcissement des conditions d'offre de crédits dans le but d'amoindrir les créances en souffrance, offre de crédit orientée uniquement vers certains segments de la clientèle). Dans la mesure où il y a eu plus de peur que de mal, la situation économique et sociale s'est restaurée et l'activité a repris son cours.

Aussi, l'ensemble des banques enquêtées ont déclaré que leurs portefeuilles n'ont pas été véritablement détériorés pendant cette période de trouble. Certaines banques sont restées prudentes dans leur politique d'offre de crédit, d'autres ont activé leur plan de continuité des activités pour faire face à cette situation. En plus, certains dispositifs mis en place par les banques de commun accord avec l'Etat tchadien, la Commission Bancaire et la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de Covid-19 (restructuration des prêts, suivi de certains clients, prolongement de 90 à 180 des délais de déclassements des créances en douteuses, interdiction de distribution des dividendes, augmentation des montants hebdomadaires de liquidité à injecter dans le système bancaire, etc.) ont également permis de faire face à la situation sécuritaire. A ce jour, les banques continuent d'enregistrer régulièrement les demandes de nouveaux crédits pour des besoins de consommation et de trésorerie, d'investissement et d'équipement ainsi que les autres types de crédit (riposte sanitaire, crédits immobiliers, crédits de campagne, etc.). Au cours du premier semestre 2021, de nouveaux crédits d'un volume total de 277,4 milliards FCFA ont été mis en place (dont 71,69 % de crédits décaissables et 28,31 % d'engagements par signature), en hausse de 21,97 % par rapport à son niveau au premier semestre 2020 (évalué à 227,5 milliards dont 54,62 % de crédits décaissables et 45,38 % d'engagements par signature). Les évolutions mensuelles en glissement annuel laissent entrevoir une légère hausse de nouveaux crédits mis en place en 2021 par rapport au même semestre de l'année précédente, à l'exception du mois de juin 2021 où une évolution contraire a été observée.

Graphique 1 : Evolution de nouveau crédits mis en place au Tchad (millions FCFA)

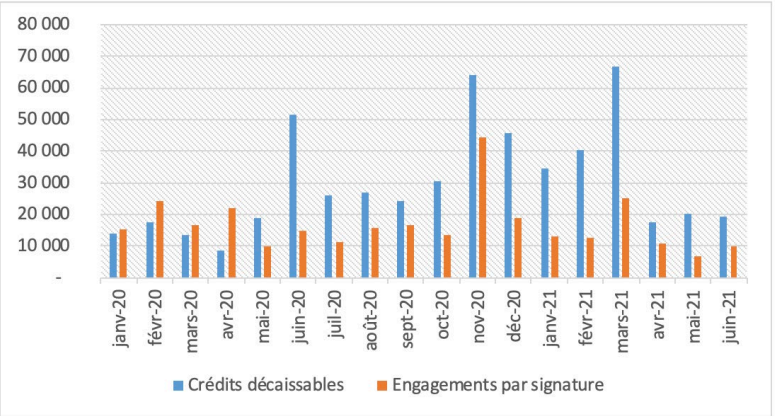

Au final, malgré la conjoncture économique nationale fragile et en pleine reprise, l'activité bancaire se porte progressivement mieux au Tchad. Les banques continuent d'enregistrer des demandes de crédit, et l'offre des concours suit l'évolution de cette demande. L'encours de crédits bruts à la clientèle non financière est ainsi passé de 761,5 milliards FCFA en juin 2020 à 869,3 milliards en décembre 2020 puis 938,5 milliards en juin 2021. Malgré la Covid et la situation sécuritaire, les banques continuent d'accorder du crédit qui affiche des statistiques supérieures à celles de 2020. La plupart des banques considèrent les fonctionnaires comme une clientèle sure du fait du virement permanent de leurs salaires et continuent de leur accorder du crédit. Cependant, c'est du côté des entreprises que certaines banques ont déclaré avoir réduit l'offre de crédit à cause de certains facteurs exogènes ayant affecté leurs activités notamment les effets de la crise sanitaire.

NAFE DABA

Les opinions exprimées dans cette étude sont propres à leurs auteurs et n'engagent pas la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Atelier thématique

Yaoundé (Cameroun), du 05 au 09 avril 2021

Cet atelier de recherche, qui était animé par Christian EBEKE, inaugurait l'Etude Thématique 2021 sur le sujet : "Big data et analyse de la résilience des économies de la CEMAC". Il avait pour but d'introduire les agents de la BEAC, ainsi que les universitaires invités (dans le cadre des accords de coopération signés), sur la thématique de l'utilisation des données massives (dont certaines procèdent de la désagrégation des données macroéconomiques) dans la recherche en économie monétaire et en macroéconomie appliquée. Cet atelier, qui couvrait à la fois les aspects théoriques et les applications empiriques sur données CEMAC, s'est organisé en cinq sessions, dont une par jour, au cours desquelles diverses thématiques, en lien avec la résilience en union monétaire, ont été abordées. Les sujets de ces sessions correspondent aux sous-thèmes retenus dans le cadre de l'étude thématique 2021 : 1) Incertitude économique et efficacité des politiques de relance de la demande agrégée, 2) Diversification économique et résilience macroéconomique, 3) Hétérogénéité des structures et synchronisation des cycles en zone CEMAC, 4) Transmission de la politique monétaire : analyse des dynamiques de prix par ville en zone CEMAC, 5) Transmission de la politique monétaire et budgétaire : une approche granulo-sectorielle. Ces cinq sessions, ont permis de mieux cadrer et calibrer le contenu attendu des documents de recherche des sous-groupes de l'étude thématique 2021.

Atelier de mise à jour du modèle QPM

Yaoundé (Cameroun), du 26 au 30 avril 2021

Dans le cadre du renforcement du dispositif d'analyse de la conjoncture à la BEAC, un modèle de prévision à court terme est en cours de développement à la DERS. Ce modèle, inspiré du modèle QPM (Quarterly Projection Model) du FMI, est utilisé aujourd'hui par la plupart des banques centrales dans la prévision des variables macroéconomiques pour la conduite de la politique monétaire. Le modèle QPM de la BEAC a connu plusieurs amendements au cours de sa conception, et devait être validé afin que ses outputs soient introduits dans le processus de prise de décision par la Banque Centrale.

Cet atelier, qui s'est tenu aux Services Centraux de la BEAC, a vu la participation des cadres de la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS).

Cette activité a consisté à (i) valider les différentes équations de comportement du modèle, les processus stochastiques et les équations de définitions, (ii) élaborer le code Matlab nécessaire à la résolution du modèle, (iii) valider les différents processus de calibrage du modèle, (iv) valider les propriétés du modèle au travers des simulations, des prévisions et des analyses IRF, et (v) valider la structure du rapport de présentation des résultats de projection.

Atelier interne de recherche

Yaoundé (Cameroun), du 06 au 07 juillet 2021

Cette activité s'est tenue à l'amphithéâtre des services centraux de la BEAC et en visioconférence. Il a regroupé à la fois les cadres de la BEAC provenant de la Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques (DERS), de la Direction Nationale de Yaoundé, de l'Agence de Limbé, ainsi qu'un co-auteur externe.

L'atelier a fait l'objet d'un examen de sept (07) propositions de recherche.

Globalement, au cours des sessions de présentations et de discussions des projets d'article, les observations et contributions faites aux travaux présentés ont porté sur : (i) le cadrage et l'approfondissement des analyses empiriques par un ancrage théorique plus solide, (ii) l'exposition des faits stylisés pertinents relatifs aux études et (iii) la discussion des résultats au regard des prescriptions théoriques ainsi que des faits stylisés. Les prochaines versions rédigées de ces propositions de recherche devront intégrer, autant que faire se peut, ces diverses observations afin de pouvoir poursuivre le processus jusqu'à la publication en ligne des BEAC Working Papers ou des BEAC Occasional Papers.

Les politiques de relance ou contracycliques, il faut bien les financer. Les programmes avec le FMI permettent justement d'alléger ces contraintes de financement.

KOULET VICKOT Mesmin

Représentant Résident du Fonds Monétaire International pour le Sénégal et la BCEAO

1. Pouvez-vous nous dire, brièvement, qui est KOULET-VICKOT Mesmin et quel est son parcours ?

J'ai démarré ma carrière professionnelle en 1999 à la BEAC comme cadre supérieur à la Direction des Etudes. J'y ai notamment travaillé sur les questions monétaires dans leurs différentes dimensions-des statistiques monétaires, à la programmation monétaire, au cadre de formulation de la politique monétaire. J'ai contribué au renforcement du cadre de la surveillance multilatérale des politiques économiques dans la CEMAC. J'ai fait mettre en place, avec un autre collègue qui est d'ailleurs maintenant au FMI, une Cellule de Recherche au sein de la Direction des Etudes et lancé le support de recherche appelé « Notes d'études et de recherche ». En 2005, j'ai été promu Assistant du Vice-Gouverneur. A ce poste, je fus quelque peu le sherpa de la réforme de la gouvernance de la BEAC de 2007-09 qui a abouti notamment à l'élargissement du gouvernement de la BEAC et son organigramme actuel, et à la mise en place du Comité de politique monétaire. J'ai aussi assuré le secrétaire technique (rédaction des projets de comptes-rendus et procès-verbaux) des réunions de tous les organes de décision de la BEAC. J'ai assisté le Vice-Gouverneur dans la conduite de nombreuses autres réformes comme par exemple celles du Compte d'Opérations, de la gestion des réserves de change par la salle des marchés, de la rémunération des dépôts publics. En 2009, j'ai été détaché pour deux ans au département Afrique du FMI où j'ai travaillé comme économiste sur le Niger. J'ai ensuite passé le panel, une sorte d'examen, pour être staff permanent du FMI. Après 5 autres années au département Afrique où j'ai travaillé comme économiste principal pour la Côte d'Ivoire et de façon ponctuelle sur plusieurs autres pays africains comme la Sierra Leone et la RDC, j'ai rejoint en 2016 le département de la Monnaie et des Marchés des capitaux du FMI, dans la division en charge des questions de résolution et restructuration bancaire, de filet de sécurité financière, de gestion des crises financières. J'ai fait de l'assistance technique aux pays émergents comme l'Ile Maurice et le Brunei sur ces questions et couvert le secteur financier dans le cadre des programmes du FMI avec le Portugal, l'Ukraine et le Suriname. J'ai aussi participé à l'évaluation du secteur financier de la Belgique où j'ai effectué l'analyse macro-financière. Depuis septembre 2020, je suis le Représentant Résident du FMI pour le Sénégal et la BCEAO.

Je suis diplômé en économie internationale du Centre d'Etudes et de Recherche en Développement International (CERDI) de l'Université de Clermont 1-Auvergne en France.

2. Vous avez été économiste à la BEAC avant de rejoindre le FMI, cette expérience vous a-t-elle été utile dans vos nouvelles fonctions

Oui, mon passage à la BEAC a été un bon tremplin pour ma carrière au FMI. J'y ai acquis une expérience de terrain, très utile pour un économiste du FMI. En effet, j'ai rejoint le FMI avec des acquis solides sur les inter-relations macroéconomiques, une bonne connaissance des questions pratiques de banque centrale et de politique monétaire et une grande familiarité sur les questions bancaires et de finances publiques. Ma participation aux réunions des organes de décision de la BEAC, aux sessions de la COBAC et autres institutions de la CEMAC m'a beaucoup servi dans les discussions avec les décideurs

politiques et économiques dans les pays sur lesquels j'ai travaillé. Elle m'a notamment aidé à mieux comprendre les défis auxquels ils font face quand il s'agit de mettre en œuvre des réformes économiques.

3. Quels conseils pouvez-vous donner aux jeunes qui aspirent à avoir une riche carrière professionnelle ?

Je n'ai pas eu de difficultés majeures à m'adapter au FMI parce que pendant mes années à la BEAC j'ai évité de tomber dans la routine et continué à développer ma capacité analytique. Je suis entré au FMI avec un niveau en anglais suffisant pour lire rapidement les documents techniques, écrire des rapports et autres papiers et me faire comprendre, même avec un accent horrible au départ et quelques fautes (rires). Mes conseils aux jeunes qui aspirent à avoir une carrière internationale en dehors de la BEAC sont donc de continuer à développer leur capacité analytique et d'améliorer leur niveau en anglais.

Pour ceux qui aspirent à faire une riche carrière à la BEAC, il faut aller au-delà de ce que la codification vous demande de faire qui est en réalité le service minimum et éviter de rester trop longtemps au même poste. Cela dit, à la BEAC, il faut s'en remettre aussi un peu à la providence (rires).

4. La pandémie de COVID-19 devrait entraîner une hausse de l'endettement des pays africains, quelles peuvent être les réformes budgétaires pouvant permettre d'une part de maintenir des finances publiques saines et d'autre part d'accompagner la relance de ces économies ? L'annulation des dettes des pays africains constitue-t-elle une des solutions ?

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les tensions sur la viabilité de la dette publique dans les pays africains. En 2020, la dette publique des pays au Sud du Sahara a augmenté de plus de 6 points de pourcentage pour atteindre près 58 % du PIB ; et 17 pays présentent aujourd'hui un risque élevé de surendettement. Dans ce contexte, pour maintenir des finances publiques saines et accompagner la relance économique, l'enjeu pour la plupart des pays consiste à accroitre les recettes budgétaires intérieures en élargissant l'assiette fiscale. Une autre priorité de réforme budgétaire est d'améliorer l'efficience de la dépense publique afin d'accroitre son impact sur la croissance économique.

S'agissant de la question de l'annulation des pays africains, il faut d'emblée souligner que c'est un sujet très compliqué. Il faut se souvenir du temps qu'il a fallu pour concevoir et mettre en œuvre l'Initiative PPTE. Cela dit, certains pays africains ne veulent pas solliciter une annulation de leur dette, craignant que cela risquerait de nuire à leur notation financière et d'entamer la confiance des investisseurs. Il me semble plus réaliste de poser le débat en termes de restructuration de la dette, qui permettrait de libérer des ressources pour financer les dépenses de relance, de santé et de protection sociale. Cette restructuration doit être adaptée à la diversité des situations de la dette dans les pays africains. Pour les pays africains qui ont une dette viable, mais qui sont confrontés à des problèmes de liquidité, la solution est un rééchelonnement de la dette. Pour ceux dont la dette est non viable (cas par exemples du Congo et du Tchad dans la CEMAC), une restructuration avec des réductions de la valeur actuelle nette est certainement nécessaire. Le G20 offre un cadre commun de traitement de la dette adapté à la situation de chaque pays. Le Tchad qui a un problème de viabilité plus profond de sa dette, a d'ailleurs demandé sa restructuration dans ce cadre.

5. On assiste à une recrudescence de conclusions de programmes économiques et financiers par certains pays africains avec le FMI à cause de la pandémie, et pour les pays pétroliers, depuis la chute des cours de l'or noir en 2014. Ces programmes sont-ils compatibles avec la relance économique qui devrait intervenir ? Ce d'autant plus que les politiques contracycliques prônées le plus souvent dans la littérature économique exigent un accroissement des dépenses pendant les périodes de mauvaise conjoncture.

Les politiques de relance ou contracycliques, il faut bien les financer. Les programmes avec le FMI permettent justement d'alléger ces contraintes de financement et donner une bouffée d'oxygène aux pays pour reconstituer graduellement des marges de manœuvre budgétaires pour faire face aux chocs futurs.

6. Quel devrait, selon vous, être le rôle des banques centrales africaines dans le processus d'émergence des économies africaines en général, et dans le contexte post-covid-19 en particulier ? Ou devrait-on situer le curseur entre le soutien de la relance économique et l'accompagnement pour le redressement des finances publiques, dans un contexte souvent marqué par la dominance budgétaire ?

Les banques centrales africaines ne disposent pas toutes de la même marge d'action. Celles qui jouissent d'une certaine crédibilité peuvent se per-

mettre de mener une politique accommodante non conventionnelle, un peu comme actuellement les banques centrales des pays développés, sans nourrir de pressions inflationnistes. Les marges de manœuvre sont en revanche plus limitées pour les banques centrales qui ont une faible crédibilité ou un régime de fixité du taux de change. Le curseur dépend donc de la marge de manœuvre monétaire, qui elle-même est fonction du degré de crédibilité du cadre de formulation de la politique monétaire.

7. Dans la course vers l'émergence de la plupart des économies africaines, avez-vous un aspect à relever ou une recommandation de politique économique à l'endroit des institutions de la sous-région et/ou des Etats de la CEMAC ?

L'émergence passe par la transformation structurelle des économies. La recette magique est bien connue : il faut mener des politiques plus fiables, capables d'attirer les investisseurs. A cette fin, il est essentiel d'investir pour combler les déficits d'infrastructures et relever le niveau du capital humain. Il faut mener des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires. Il faut renforcer la solidité des finances publiques et donc la stabilité macroéconomique par une plus grande mobilisation des recettes intérieures. Dans la CEMAC, l'émergence passe par une meilleure gestion des vastes ressources naturelles et une diversification économique. La BEAC a son rôle à jouer : elle doit mettre en œuvre des reformes capables de promouvoir le développement du secteur financier.

Propos recueillis par
Dr BIKAI J. Landry

SYNTHÈSES DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE LA BEAC

Sept propositions de recherche ont fait l'objet d'analyse lors de l'atelier interne de recherche des 06 et 07 juillet 2021. Elles s'intitulent :

- Education financière au Cameroun : état des lieux et perspectives, par BOMBA MBIDA Frédéric ;
- Performance du système financier camerounais : état des lieux et évaluation, par BESSO Christophe, ABAH Sylvia, WANKO Sonia et ASHU Alfred ;
- Protection des consommateurs des services financiers dans la CEMAC : fondement et réglementation, par TANKOU Hermann et BALIE Francis ;
- Politique monétaire et stabilité financière en zone CEMAC, par ONOMO Julie ;
- External constraint and procyclicality of monetary policy of the Bank of Central African States, par NGOMBA BODI Francis ;
- Financement des déficits publics et comportement du secteur financier en zone CEMAC, par BESSO Christophe ;
- Performance du système bancaire de la zone CEMAC : une analyse par l'approche CAMEL, par ONOMO Julie ;

SOUTENANCES DE THESE DE DOCTORAT

Six agents de la BEAC ont récemment soutenu leurs thèses de doctorat en sciences économiques. Il s'agit de :

- **BESSO Christophe Raoul,** le 28 mai 2020 à l'Université de Dschang, sur le thème : Stabilisation des chocs macroéconomiques en zone monétaire hétérogène : cas de la zone franc CFA ;
- **NGOMBA BODI Francis Ghislain,** le 29 mai 2020 à l'Université de Dschang, sur le thème : Rôle amplificateur des facteurs financiers dans les fluctuations macroéconomiques de la CEMAC et implications pour les politiques de stabilité financière ;
- **KEM MUNGONG Wilfred**, le 26 janvier 2021 à l'Université de Yaoundé 2, sur le thème : Contenu informationnel du marché des titres publics dans la CEMAC : une analyse à l'aide de la courbe de taux d'intérêt ;
- **KENKOUO Guy Albert** le 17 mai 2021 à l'Université de Dschang, sur le thème : Essais sur la stabilité financière et la politique monétaire dans l'Union Monétaire d'Afrique Centrale ;
- **MOUNKALA Evrard Ulrich** le 16 juin 2021 à l'Université d'Orléans sur le thème : Rigidités nominales, noyau d'inflation et croissance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
- **MEBENGA M'ENAM Robert** le 18 juin 2021 à l'Université d'Orléans sur le thème : Trois essais sur la conduite de la politique monétaire dans la zone CEMAC.

NB : Les résumés de chacune des thèses seront présentés explicitement dans le 11ème numéro de la Lettre de la Recherche.

DERNIÈRES PUBLICATIONS DE RECHERCHE

Working papers

BWP N°04/20 : Les déterminants des prêts non performants du secteur bancaire des pays de la CEMAC.

BWP N°03/20 : Les déterminants des prêts non performants des banques dans la CEMAC.

BWP N°02/20 : Transparence des Banques Centrales et efficacité de la politique monétaire : quelles implications pour la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ?

BWP N°01/20 : Stabilisation et relance macroéconomique post COVID-19 : Quels instruments pour quels effets dans un modèle DSGE ?

Disponibles en ligne à l'adresse : www.beac.int/publications/working-papers/

Chapitre d'ouvrage

Mvondo, E.T., Bikai, J.L. et Ngomba Bodi, .F.G, «La complémentarité banques-microfinances et la réduction de la surliquidité bancaire dans la CEMAC», in Eboué, Chicot (dir.), *Finance, Banque, Microfinance, Où va la richesse créée ?*, Bruxelles, Larcier, «Cahiers financiers», 2021, pp. 611-642

Disponible en ligne à l'adresse : www.larcier.com/fr/finance-banque-microfinance-2021-9782807928008.html

Mise en page et impression :
SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC
736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun
Téléphone : (237) 22 23 40 30/60
Fax : (237) 22 23 33 29/50
E-mail : beac@beac.int
Site web : www.beac.int